



Une commission d'accompagnement, composée de représentants du CJB, du CAF biennois et de l'association de communes Jura bernoises, sera amenée à participer à la réorganisation administrative et scolaire. ARCHIVES

L'après-28 mars, une chance pour la Berne romande

QUESTION JURASSIENNE Le Conseil exécutif a donné le premier coup de pelle à l'enterrement du conflit, annonçant hier le début des travaux préparatoires. Qui seront dirigés par l'ancien conseiller d'Etat Annoni.

PAR DAN STEINER

En théorie, l'entrée en force du vote communaliste de Moutier, le dernier en date et dernier tout court, n'est pas encore réalisée. «Elle n'a pas encore été prononcée par le Conseil municipal et relève de démarches formelles», indiquait hier le canton de Berne dans un rapport. En pratique, toutefois, l'Ours a pris les devants et ledit document pose les bases des travaux préparatoires en vue du transfert de la cité prévôtise dans celui du Jura, comme décidé de manière péremptoire par une majorité confortable de sa population, le 28 mars dernier.

«Avenir Berne romande». C'est avec ce titre également explicite que le Gouvernement, la Chancellerie et les différentes Directions cantonales, amenés à collaborer, entendent donner un coup de fouet au développement du Jura bernois, de la place des francophones et du bilinguisme dans le canton. Ce-

lui-là a désigné l'ancien conseiller d'Etat neuvevillois Mario Annoni, fin connaisseur de l'architecture administrative et politique régionale et cantonale, pour enfile le casque de directeur du chantier. «A nous de transformer cette défaite en victoire», avait-il déclaré dans ces colonnes au lendemain du scrutin prévôtois.

Pour Berne, le concordat ne pourra entrer en vigueur qui si le Jura supprime les art. 138 et 139 de sa Constitution.

«Dans un canton de Berne libéré du poids de la Question jurassienne, l'ensemble du projet aura pour fil rouge de susciter une nouvelle dynamique régionale, positive et constructive, portée par des projets

fédérateurs et novateurs», jugent les autorités bernoises. Qui ajoutent également, et c'est notamment un message clair à celles de Belprahon, dont les envies de revote ont été annoncées cette semaine (Le JdJ de mercredi), que «le concordat ne pourra entrer en vigueur que si les articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne sont abrogés».

Pour énième rappel, le premier n'a jamais obtenu la garantie fédérale, au contraire du second, qui indique que «le Gouvernement (réd: jurassien) est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés». Le canton voisin a rappelé cette semaine qu'il prévoyait de supprimer ces articles «en temps voulu», précisant qu'il n'y avait «pas d'ambiguïté à ce sujet».

3 QUESTIONS À...

PIERRE ALAIN SCHNEGG

PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION POUR LES AFFAIRES JURASSIENNES



«Début 2026? C'est assez sport»

Pourquoi Mario Annoni est-il l'homme de la situation?

Des gens qui peuvent participer à ce processus, ont des disponibilités, connaissent l'aspect régional, la politique bernoise, son administration et sont juristes, il n'y en a pas beaucoup... Nous avons donc logiquement estimé qu'il était la bonne personne.

Quel rôle le CAF, Bienne et les communes du Jura bernois ont à jouer dans ce processus?

Jb.B, le CJB et le CAF seront intégrés et rencontreront ceux qui sont chargés du projet. Il s'agira d'étudier quelles prestations doivent être proposées à la population francophone du canton; lesquelles seront fournies physiquement, en ligne, et quelles synergies peuvent être mises en place. Les communes feront partie intégrante du projet, à travers Jb.B, mais il n'y a évidemment pas 40 offices cantonaux à relocaliser.

La date du transfert au 1er janvier 2026 est toujours la plus probable, on imagine?

Ce sera assez sport! Car nous ne sommes pas seuls. Dès que Berne aura terminé son travail, il faudra négocier avec le Jura, soumettre cela aux deux populations puis aux Chambres fédérales. Ces dernières mettent en général deux ans pour traiter ce type de dossiers. Mais, si chacun y met du sien, c'est très certainement faisable.

«AVENIR BERNE ROMANDE» ET SES TROIS SOUS-PROJETS

→ Accords intercantonaux

Si peu de détails transpirent de l'annonce du Gouvernement bernois, on apprend tout de même que ce projet de valorisation de la composante romande du canton et de son ancrage comme pont entre francophones et alémaniques du pays est divisé en trois parties. La première concerne la préparation du concordat et des accords portant sur la modification des frontières, mais aussi les aspects financiers et patrimoniaux. Berne à Moutier pèse en effet 47,8 millions de francs. Dans ce sous-projet, il s'agira de fixer avec le Jura le déroulement du processus et le calendrier. Le Grand Conseil, les peuples bernois et jurassien ainsi que l'Assemblée fédérale doivent encore se prononcer. Début janvier 2026 reste la période envisagée pour le transfert.

→ Réorganisations

Ce volet concerne l'avenir des services de l'administration cantonale et des écoles basés à Moutier. On recherchera des idées innovantes pour offrir des services de proximité efficaces et sauvegarder les places de travail. Ce qui induit une réorganisation pour le Jura bernois mais aussi pour Bienne. Or on ne part pas de zéro puisque les travaux préparatoires de 2017/18 déjà conduits sous mandat de Denis Grisel, ancien directeur de la Promotion économique du canton et président de la Fondation du Forum du bilinguisme, notamment, seront actualisés. C'est à ce niveau que seront impliqués l'association de communes Jura bernoises, Bienne, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne.

→ Droit et collaborations

Alors que les deux premières parties sont chapeautées par respectivement Christoph Auer, le chancelier, et David Gaffino, son bras droit francophone, celle-là est sous la responsabilité de Gérard Caussignac, chef du Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme. Elle traite premièrement des adaptations légales, mais surtout des collaborations intercommunales. «Un soutien sera apporté par le canton dans ce domaine là où il est souhaité et nécessaire», certifie Berne, au sujet des échanges que peuvent avoir les communes de l'agglomération prévôtise avec la ville de Moutier. Là encore, l'association Jura bernoises, Bienne sera amenée à travailler en partenariat étroit avec l'Etat bernois.